



LIGUE SUD BASKET BALL

1686 Chemin de Sauvecanne – 13320 Bouc Bel Air

Tel : 07 64 72 02 26

Courriel : ligue@sudbasketball.fr

<https://www.sudbasketball.fr>

Monsieur XX

X

X

Bouc Bel Air, le X 2023

Commission Régionale de Discipline,
Dossier n°202324-X

Lettre recommandée avec AR.
Précédée d'un courriel : [X](#)

Monsieur,

Par la présente je vous informe que la Commission de Discipline, régulièrement saisie par rapports d'arbitres conformément aux dispositions de l'article 10.1.1 du Règlement Disciplinaire Général a procédé à l'ouverture d'un dossier disciplinaire concernant les faits qui se sont produits avant le début de la rencontre de catégorie X n°X du X 2023 opposant l'équipe de l'X à celle du X.

« Avant le début de la rencontre le 1^{er} Arbitre monsieur XX indique avoir aperçu le Délégué du club en compagnie de l'équipe d'X et lui avoir demandé de rejoindre sa place située à côté de la table de marque, sous réserve de ne pas commencer le match. Ce à quoi monsieur X Délégué du club recevant lui avait rétorqué « tu ne vas pas commencer toi on est pas en Pro A, Pro B.... ». Il lui avait répondu que le règlement était le même pour toutes les divisions et qu'il ne commencerait pas le match s'il n'était pas à sa place ». A la suite de quoi monsieur X avait répondu « tu ne vas pas commencer à me casser les couilles ». Monsieur X s'était dirigé vers la table de marque et avait dit aux officiels qu'il allait changer de Délégué de club au vestiaire Arbitre. A la suite de quoi, monsieur X était devenu agressif et s'était approché de lui pour venir le frapper en tapant du poing sur la table et en lui levant la main dessus, empêché par 2 joueurs de l'US X. Il avait continué « espèce de petit connard, change de responsable de salle et tu vas voir ». Néanmoins les 2 arbitres et les OTM s'étaient rendus au vestiaire Arbitre et un nouveau Délégué avait été trouvé ».

L'examen des rapports parvenus à la Commission de Discipline confirme le déroulé des faits et les membres de la Commission qui s'est réunie 12.11.2023 ont constaté que l'Arbitre monsieur XX en se comportant de façon aussi autoritaire et en faisant montre d'une absence totale de psychologie vis-à-vis du Délégué monsieur XX avant le début de la rencontre, a été l'élément déclenchant des échanges regrettables et condamnables qui ont eu lieu par la suite.

Ceci étant la Commission condamne fermement l'attitude qu'a eu monsieur XX mais n'entre pas en voie de sanction à son égard au regard de l'activité irréprochable de bénévole qu'il a eu jusqu'à ce jour mais le met en garde contre le renouvellement d'éventuels incidents de ce genre.

Aussi, après consultation et avis des membres de la Commission Régionale de Discipline et conformément aux dispositions de l'article 1.5 de l'annexe 1 du Règlement Discipline Générale de la FFBB, il a été décidé de « classer ce dossier sans suite ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sportifs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel BES', is written over a faint, light blue grid background.

Daniel BES
Président de la CR Discipline SUD

Copies :

Ligue SUD (Président- Secrétaire Général)
Comité X (Président – Secrétaire Générale)
Club : X